



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

*BULLETIN HEBDOMADAIRE*

*"Iteka n'Ijambo"*

*Uwo uri wese ubahirizwa*

**BULLETIN HEBDOMADAIRE N°345 DU 21 AU 27 NOVEMBRE 2022**

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : au moins 4 personnes tuées dont 2 cadavres, 5 victimes de VBG et 14 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 1 mineur tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont pointés du doigt

comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Des questions liées à la justice, à la gouvernance et aux faits sécuritaires ont été relevées dans les différentes localités du pays.

## **LES GRANDS TITRES**

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES*

*II. DE LA JUSTICE*

*III. DE LA GOUVERNANCE*

*IV. DES FAITS SECURITAIRES*

## CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.3. DES ENFANTS TUES</i>	3
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>II. DE LA JUSTICE</i>	5
<i>III. DE LA GOUVERNANCE</i>	5
<i>IV. DES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>V. CONCLUSION</i>	6

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>CDS</b>	: Centre de Santé
<b>CNDD-FDD</b>	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
<b>CNL</b>	: Congrès National pour la Liberté
<b>DPE</b>	: Directeur Provincial de l'Education
<b>ECOFO</b>	: Ecole Fondamentale
<b>FEMACOBU</b>	: Fédération des Entreprises de Maroquinerie et de Cordonnerie du Burundi
<b>OPJ</b>	: Officier de Police Judiciaire
<b>VBG</b>	: Violences Basées sur le Genre

## **I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **I.1. DU DROIT A LA VIE**

#### **I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES**

##### ***Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Shombo, province Karuzi***

En date du 21 novembre 2022, vers 5 heures, à l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi, un prénommé Prosper, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Kiyange, zone Nyarurambi, commune Shombo est mort suite aux coups de couteau lui infligés au niveau des côtes par Ernest, boutiquier, membre de la milice Imbonerakure, en date du 20 novembre 2022, vers 14 heures, au centre appelé Masanganzira, commune Shombo, province Karuzi. Selon des sources sur place, Ernest avait demandé à Prosper, portefaix de ce centre de décharger un fût d'huile pour une somme de 2000 fbu et après le travail, la victime lui a demandé de lui payer mais Ernest lui a dit d'aller ensemble jusque chez lui, derrière ce centre. Arrivé à quelques mètres, dans un endroit où il n'y avait personne, Ernest a pris son couteau à double tranchant et l'a poignardé au niveau des côtes avant de prendre le large couvert de sang, vers la colline Kiyange. Prosper a crié au secours, les gens sont intervenus et l'ont conduit au CDS Nyabibuye qui l'a vite transféré à l'hôpital du cinquantenaire de Karuzi où il a rendu son âme. Le présumé auteur est arrivé à la maison où il a trouvé son frère Protais, membre du parti CNDD-FDD qui lui a donné des habits avant de s'évader. La police qui s'est rendue à Kiyange à la poursuite du présumé

auteur a trouvé les habits couverts de sang chez Protais, le frère de l'auteur, l'a arrêté, l'a conduit au cachot de la commune Shombo en l'accusant d'avoir facilité l'évasion de son frère.

##### ***Une femme tuée en commune et province Rumonge***

En date du 22 Novembre 2022, vers 19 heures, sur la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province de Rumonge, Ostérine Misago, âgée de 41 ans, mère de 8 enfants, a été tuée poignardée par son mari, Ernest Havyarimana alias Kabushemeye, âgé de 45 ans, responsable de la milice Imbonerakure sur cette colline. Selon des sources sur place, accusée d'infidélité, cette femme avait d'abord été blessée par son mari et avait pris fuite mais le présumé auteur l'avait ensuite poursuivie dans sa cachette où il a continué à la poignarder. Selon les mêmes sources, la femme a été dépêchée à l'hôpital mais elle est morte en cours de route. Le présumé auteur a été arrêté par la police et en date du 23 novembre 2022, Ernest Havyarimana a été condamné à une peine de servitude pénale de 20 ans par le tribunal de grande instance de Rumonge.

#### **I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES**

##### ***Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mugamba, province Bururi***

En date du 21 novembre 2022, le matin, dans la localité de Rugata, colline Kivumu, commune Mugamba, province Bururi, un corps sans vie de François Ntahokagiye, âgé de 86 ans, cultivateur, a été retrouvé suspendu sur un arbre à l'aide d'une corde, dans une brousse, à 400 mètres de son domicile. Selon des sources sur place, François Ntahokagiye avait quitté son domicile la veille, vers 10 heures mais il n'était pas retourné. Les proches de la

victime ont indiqué que celle-ci a été étranglée à l'aide d'une corde puis suspendu sur cet arbre par des inconnus car vu son âge avancé, François ne pouvait pas grimper sur cet arbre. Selon Willon Mpayimana, OPJ de la commune Mugamba qui a fait le constat, François s'est suicidé à l'aide d'une corde. Cette corde a été brûlée par cet OPJ tandis que le corps sans vie de la victime a été conduit le même jour dans une des morgues de Bujumbura Mairie.

#### **I.1.3. DES ENFANTS TUES**

##### ***Un enfant tué en commune Bugabira, province Kirundo***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 14 novembre 2022, sur la colline Gitwe, commune Bugabira, province Kirundo, Samuel Niyonyishu, âgé

de 13 ans, a été tué à coup de machette par un malade mental qui l'a surpris en train de couper des roseaux qu'il voulait utiliser pour pêcher dans le lac Cohoha. Selon des sources sur place, suite à la colère, des membres de la famille de la victime allaient se venger mais Eric Twizerimana,

administrateur de cette commune leur en a empêché et leur a demandé de se retenir. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été appréhendé et conduit au cachot de la commune de Bugabira. L'admini-

nistrateur de cette commune a demandé aux habitants ayant des personnes vivant avec un handicap mental de les suivre de près afin de prévenir des violences.

## **I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

### **I.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

#### ***Un homme brûlé en commune et province Muramvya***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2022 indique qu'en date du 10 novembre 2022, vers 23 heures, sur la colline Gatebe, commune et province Muramvya, Jean Berchmans Ndayisenga, âgé de 47 ans, a été brûlé à l'aide d'un sachet par son épouse, Violette Nduwimana, âgée de 39 ans alors qu'il dormait. Selon des sources sur place, Jean Berchmans avait vendu un porc à l'insu de sa femme. Celle-ci lui a demandé où se trouvait l'argent reçu mais son mari n'a rien répondu et Violette l'a brûlé quand il dormait. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite au centre de santé de Bugarama, le lendemain matin tandis que le présumé auteur a été conduit au cachot de la police où elle a passé trois jours avant son transfert à la prison de Muramvya.

#### ***Une personne battue en commune et province Muramvya***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 novembre 2022, indique qu'en date du 14 novembre 2022, sur la sous-colline Nyabihuna, colline Biganda, commune et province Muramvya, Mpa-wenayo, âgée de 36 ans, a été battue à coup de houe au niveau de la tête par son époux, Dieudonné Nsavyimana, âgé de 41 ans. Selon des sources sur place, cette femme a été battue quand elle demandait à son mari pourquoi il avait vendu des engrais chimiques à son insu. Selon les mêmes sources, la victime a perdu connaissance et des voisins l'ont conduite à l'hôpital de Muramvya tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police avant d'être relâché quelque temps après.

#### ***Une fille violée en commune et province Muyinga***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 19 novembre 2022, sur la sous-colline Kigwati, colline Mukoni, commune et province Muyinga, E.B., âgée de 11 ans, originaire de cette colline, a été violée à

son domicile par Issa Niyonsaba. Selon des sources sur place, le présumé auteur avait surpris la petite fille qui s'apprêtait à aller puiser de l'eau et l'a violée en la menaçant de la tuer si elle osait crier. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police, en date du 23 novembre 2022.

#### ***Une fille violée en commune et province Muyinga***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 9 octobre 2022, sur la sous-colline Kirwati, colline Mukono, commune et province Muyinga, U.A., âgée de 15 ans, a été violée par Ezéchiel, conducteur de taxi-moto, originaire de la colline Kara, commune Buhinyuza de la même province. Selon des sources sur place, la victime a été trompée par Ezéchiel qui lui a offert des cadeaux et de l'argent. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite tandis que la victime a abandonné ses études car elle est tombée enceinte.

#### ***Une fille violée en commune Kabarore, province Ngozi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 16 novembre 2022, sur la colline et zone Mparamirundi, commune Kabarore, province Ngozi, A. M., élève en 8<sup>ème</sup> année à l'ECOFO Randa, âgée de 16 ans, a été violée par Alexis Ndagijimana, commerçant, chez lui. Selon des sources sur place, informés que la victime avait passé la nuit chez Alexis, des frères de la victime ont encerclé l'enclos du présumé auteur avant d'informer les administratifs de cette colline. Ces derniers ont arrêté la victime ainsi que le présumé auteur et les ont conduits au cachot de la zone Mparamirundi avant le transfert du présumé auteur à la prison de Ngozi. Selon les mêmes sources, la fille avait mis au monde en 2020 après avoir été engrossée par Alexis et elle avait interrompu ses études qu'elle avait reprises après 2 ans.

### **I.3. DU DROIT A LA LIBERTE**

#### **I.3.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT**

##### ***Six hommes de la tribu des Masai arrêtés en commune Buhiga, province Karuzi***

En date du 23 novembre 2022, en province Karuzi, 6 hommes de la tribu des Masai, originaires de la Tanzanie ont été arrêtés par des policiers qui les ont conduits au cachot du commissariat provincial de Karuzi. Selon des sources sur place, en date du 25 novembre 2022, les victimes ont été embarquées à bord d'une camionnette de la commune Buhiga vers Kobero, frontalière avec la Tanzanie. Selon les mêmes sources, le Gouverneur de cette province avait ordonné l'arrestation de tous les Masai après la diffusion de l'audio sur les réseaux sociaux appelant la population de mettre en doute les activités de ces masai au Burundi.

## **II. DE LA JUSTICE**

##### ***Un représentant des membres de la milice Imbonerakure arrêté en commune et province Rumonge***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 20 novembre 2022, au chef-lieu de la commune et province Rumonge, Ulimwengu Bigirimana, responsable de la milice Imbonerakure, président d'une coopérative FOMACORU a été arrêté par des policiers et conduit au cachot de la police de Rumonge. Selon des sources sur place, Ulimwengu Bigirimana a été accusé de n'avoir pas respecté les ordres du Premier Ministre, Gervais Ndirakobuca qui avait interdit la collecte d'argent sur les matériaux de construction dans la province Rumonge, en date du

## **III. DE LA GOUVERNANCE**

##### ***Une réunion des membres du parti CNL interdite en commune Kayogoro, province Makamba***

En date du 21 novembre 2022, l'administrateur communal de Kayogoro à l'intérim, Jean Bosco Hatungimana dans sa correspondance du 531/1001/100/2022 au responsable communal du parti CNL a interdit la tenue d'une réunion dudit parti. Celui-ci s'était adressé à l'autorité communale pour demander l'autorisation d'ouverture officielle des permanences

##### ***Huit enseignants arrêtés en province Ruyigi***

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 21 novembre 2022 indique qu'en date du 17 novembre 2022, Onesphore Nsabiyumva, DPE de Ruyigi s'est arrogé le droit d'arrêter 4 enseignants dont Chantal, encadreuse au Lycée communal de Kirangara, Aline Irambona et Dieudonné, qui attendaient un véhicule pour se rendre au service. Selon des sources sur place, il les a conduits au cachot de la police de Ruyigi. Selon des sources sur place, Onesphore Nsabiyumva a arrêté également deux femmes et deux hommes en date du 21 novembre 2022. Il les a conduits au cachot mais comme la police a refusé de les mettre au cachot, Onesphore leur a exigé de rester debout au drapeau devant la province.

15 novembre 2022 lors de sa visite à Rumonge. Selon les mêmes sources, malgré qu'il ait été dénoncé par la population dans une réunion tenue par Gervais Ndirakobuca, Premier Ministre, Ulimwengu Bigirimana a continué à imposer des taxes sur ces matériaux du 16 au 18 novembre 2022, arguant qu'il n'avait pas peur des menaces du Premier Ministre. Rappelons que celui-ci avait accusé ouvertement Ulimwengu Bigirimana d'être à l'origine de la flambée des prix des matériaux de construction en faisant payer par force de l'argent aux propriétaires des camions, aux vendeurs et acheteurs de ces matériaux.

sur les collines de Mugeni et Mudatugwa respectivement en date du 13 et 27 novembre 2022. Cette autorité communale a refusé cette demande sous prétexte que les maisons prévues pour servir de permanence ne respectent pas les normes liées aux dimensions et qu'elles ne sont pas éloignées des habitats. Cependant, ces normes que le ministère de l'intérieur impose au parti CNL ne sont pas également respectées par le parti CNDD-FDD dans cette commune.

#### **IV. DES FAITS SECURITAIRES**

##### ***Deux filles blessées en commune et province Kirundo***

En date du 27 novembre 2022, vers 18 heures, sur la colline Bugera, commune et province Kirundo, Divine Nibigira, âgée de 11 ans et Elissa Nibizi, âgée de 9 ans, ont été blessées au niveau des bras à l'aide d'une machette par un homme non identifié qui s'était introduit dans la maison pendant la pluie.

Selon des sources sur place, le présumé auteur s'était caché dans la chambre de leur mère. Selon les mêmes sources, les victimes ont été transportées à l'hôpital pour des soins médicaux. L'administrateur de la commune Kirundo s'est rendu à l'hôpital le même jour, vers 21 heures après avoir appris les faits et il a affirmé qu'il devrait suivre ce cas jusqu'à identifier le présumé auteur.

#### **V. CONCLUSION**

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, au droit à l'intégrité physique et au droit à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires, à la gouvernance et à la justice dans les différentes localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.